

REPUBLIQUE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA GESTION  
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES  
-----

du 14 Octobre 1993  
/ / ) ECRET N° 93-488 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-

Portant inscription au tableau d'avancement  
au titre de l'année 1993 de Monsieur MANTSOU  
KINAI Alphonse, Medecin des cadres de la Caté-  
gorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux  
(Santé Publique) de la République du Congo.-

\*\*\*\*\*

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

( / I S A S :

\*\*\*\*\*

D.G.B.  
*[Signature]*

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
- (/u le Décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;
- (/u le Décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le Statut commun des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I de la Santé ;
- (/u le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglémentant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires ;
- (/u le Décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
- (/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 93/318 du 25 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérimés des Ministres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 18 Janvier 1993.

D.G.C.F.  
*[Signature]*

/ / ) E C R E T E .-

-----

...../.....

*[Large handwritten mark]*

ARTICLE 1er : Monsieur MANTSOUKINA (Alphonse), Médecin de 5ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) de la République du Congo, en service à la Direction Générale de la Fonction Publique à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1992 pour le 6ème échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des  
Reformes Administratives.

Brazzaville, le 14 Octobre 1993

  
Jean Prosper KOYO

  
Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

AMPLIATIONS :

DGFP/DGCA	03
DGB	03
DGCF	03
DGSP	03
INTERESSE	01
SGG/BC	03
JORC	01
DGFP/BST	02

